

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
15 JANVIER 2013**

L'an deux mil treize, le 15 janvier à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de HEILLECOURT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ, LAGORCE, THIERY, SCHUSTER, CESAR, MONGE, KINZELIN, PELARD, GILET, GRAVE, MEREY, ARSLANIAN, VECK, CAMPOS, BADER, WILHELM, PROLONGEAU, KAMIRI-WOELFFEL, CLIQUET, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE,

Etaient absents ou excusés :

Pierre VERGNAT

Matthieu PROLONGEAU, arrivé à 18 H 45

Marc DELAITRE, pouvoir à M. SARTELET

Béatrice MERCIER, pouvoir à Mme ASSFELD LEMAIRE

D. SARTELET

Bonsoir mesdames et messieurs, j'ouvre la séance du conseil municipal. Avec votre accord, je confie le plumitif à Dorine GRAVE. Vous avez reçu le dernier procès verbal du conseil municipal. Y a-t-il des questions ? Adopté à l'unanimité.

Nous abordons l'ordre du jour du conseil municipal qui commence par le Débat d'Orientation Budgétaire.

### **1. Débat d'Orientation Budgétaire : rapporteur D. Sartelet**

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.). Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet aux membres du conseil dans le respect de la réglementation en la matière de débattre des grandes lignes des actions qui pourront être menées en 2013, tout en ayant à l'esprit l'obligation de continuer à gérer avec prudence et détermination les finances communales en raison notamment du contexte financier national et international et de la diminution des dotations et des possibilités de financement des projets.

Chaque commission s'est réunie pour débattre des orientations 2013.

Vous trouverez, ci annexé, le document support constitué de l'ensemble des comptes-rendus des commissions.

#### D. SARTELET

Ce débat a un caractère particulier cette année puisque les conditions sont évolutives, mais pas toujours dans un sens positif en ce qui concerne, notamment, les dotations vis à vis des communes. Nous pouvons comprendre le climat, quelque soit les orientations politiques, la crise perdure au-delà de ce que nous pouvions nous attendre. De ce fait, la gestion au niveau des communes doit être très vigilante.

Vous avez débattu de façon très intéressante dans un certain nombre de commissions.

Ce soir, nous vous présenterons un résumé des différentes commissions et nous nous arrêterons sur des questions qui peuvent donner lieu à débat, car il s'agit bien ce soir, non pas de faire le budget, mais de débattre sur les orientations budgétaires pour 2013 voire pour les années suivantes, en tenant compte du contexte économique de la ville.

Nous commencerons par :

- le contexte financier international, national et local
- les ambitions pour la ville
- le débat

Je rappelle que ce débat ne donne pas lieu à un vote.

#### H. WILLER

Je ne suis pas le seul parmi les membres du conseil municipal à être surpris par la forme du document que vous appelez de « synthèse », réalisé pour l'occasion de ce DOB. Ce n'est pas un document de synthèse, c'est une compilation de comptes-rendus de commissions. Cela n'a rien à voir avec une note de synthèse pour un débat d'orientation budgétaire.

Je me suis renseigné sur ce qui existe dans certaines communes environnantes. Je prendrai en exemple ce qui se fait à Ludres. Cela n'a rien à voir avec ce qui a été communiqué.

Je désirais faire cette observation de forme.

#### D. SARTELET

Dans toutes les commissions, dans lesquelles vous avez participé, le cadre financier a été présenté. Ne participant pas à chaque commission, les comptes-rendus ont été donnés pour que chacun puisse intervenir sur les différents sujets abordés.

Nous aurions pu faire un résumé, mais les avoir donné in extenso permet, à chacun, d'avoir une idée globale de ce qui a été dit dans chacune des commissions.

Nous essayons de trouver une présentation différente à chaque fois, elle n'est pas réglementée. Une année, comme la commune de Ludres, nous n'avons pas fait de pré-débat en commission pour le faire directement en conseil municipal, cette façon de faire n'a pas été appréciée. Nous sommes donc revenus à la façon traditionnelle : faire en commission un pré-débat en vu du débat général en conseil municipal. J'espère que l'année prochaine nous ferons une présentation qui agréera tout le monde.

Laurent MEREY va nous rappeler le cadre financier et la situation économique de la ville, puis nous aborderons les différentes thématiques parlées dans les commissions et nous aborderons le débat dans chacune des thématiques.

#### L. MEREY

Projection des recettes et des dépenses de fonctionnement

##### - Les tendances des finances locales :

Notre compte de fonctionnement devrait dégager un autofinancement brut de 1 170 000 € qui après remboursement des emprunts nous procure un autofinancement net de 940 000 €. C'est une année exceptionnelle dans le résultat puisque est inclus le résultat du lotissement du Vercors soit une somme de 700 000 €.

Nous avons également contracté sur novembre un emprunt de 350 000 € sur 15 ans à 4,02%.

En fonction de ce qui précède, nos réserves devraient se situer aux alentours de 1 800 000 € fin 2012.

Quant à notre endettement il sera à fin décembre de 3 155 600 € soit 6,7 fois l'autofinancement brut retraité, les 700 000 € ont été neutralisés, (la norme de l'endettement par rapport à l'autofinancement brut doit se situer entre 8 et 12). Au niveau de l'endettement de notre commune, nous sommes en dessous du minimum des normes. Cela nous procure ainsi une certaine autonomie à l'encontre des organismes financiers partenaires de notre commune.

##### - Les perspectives budgétaires :

Ce niveau de réserve nous permettra bien évidemment de poursuivre notre politique de gel des taux d'imposition sur le foncier et l'habitation; de maintenir les tarifs des différentes prestations au niveau de 2011 et 2012. Mécaniquement, les taxes vont tout de même être augmentées puisque les bases sont revalorisées cette année selon la loi de finances de 2013 d'un montant de 1.8 %

(les bases augmentent mais les taux seront gelés).

Quelques remarques :

- les recettes, le poste « autre produit de gestion courante » qui se situe en général à 170 000 € passe à 900 000 €, c'est le lotissement du Vercors.
- Les dotations et les subventions ont connu une baisse au niveau de la Dotation Générale de Fonctionnement de 3.2 %
- Les charges de fonctionnement, concernant les charges à caractère général, elles ont augmenté de 1.9 %, ce qui correspond à l'inflation
- Les charges du personnel ont fortement augmenté plus de 8 % entre 2011 et 2012 : recrutement d'un policier municipal et d'un gardien de gymnase fin 2011, le SIS rembourse le salaire du gardien nous pouvons le voir en recettes de fonctionnement
- Ce qui impacte aussi, ce sont les nombreux arrêts maladie du personnel municipal en 2012 ;

Vous pouvez voir également un tableau sur l'évolution de la dette au niveau de la commune : au 01/01/2013, l'endettement est à 3 155 000 € ce qui est tout à fait raisonnable pour une commune de cette taille.

Enfin et en fonction des investissements et des subventions, nous devons faire un arbitrage entre emprunt et autofinancement afin de maintenir notre endettement à un niveau satisfaisant tout en préservant notre autonomie financière.

Est-ce qu'il y a des questions ?

#### D. SARTELET

Il n'y a pas de question, nous poursuivons le diaporama.

Les ambitions de notre municipalité sont de répondre, avant tout, aux préoccupations des heillecourtois tout en préparant l'avenir.

Les orientations pour 2013 :

- Préservation de la qualité de la vie et des services proposés en tenant compte de l'évolution démographique tout en intégrant les stratégies intercommunales d'aménagement. Il convient de rester attentif à la mise en valeur des atouts de la commune
- Lancement d'une réflexion sur les incidences du passage de la semaine de 4 jours à 4.5 au niveau des rythmes scolaires.

Nous allons aborder la commission Urbanisme Travaux Développement Durable. Les investissements importants se font surtout au sein de cette commission.

Je laisse Jean-Pierre LAGORCE faire un rappel de ce qui a été dit dans sa commission.

#### JP LAGORCE

- L'accessibilité : nous devons mettre aux normes les bâtiments communaux
- L'optimisation des énergies : nous étudions la possibilité d'améliorer les dépenses d'énergie pour l'ensemble des bâtiments. Nous aurons prochainement un bilan des consommations des bâtiments communaux.
- Les nouveaux projets :
  - o le restaurant scolaire : un diagnostic et une étude de faisabilité ont été demandés à un cabinet pour voir s'il y avait une opportunité de faire une extension du restaurant scolaire, tout en sachant que la Maison de l'Enfance est un peu à l'étroit et n'est plus aux normes pour fonctionner correctement. Cette étude a démontré qu'il était utile d'envisager des travaux. Les conditions de travail du personnel et les conditions d'accueil des enfants sont mauvaises : au minimum, une mise aux normes est obligatoire.

#### D. SARTELET

Nous avons plusieurs objectifs que la commission travaux a présentés et il y a plusieurs voies d'investissement possibles. Ces travaux sont tous à peu près de l'ordre de 350 000 €. Nous pouvons :

- Soit, continuer notre politique d'économie d'énergie et dans cette optique nous avons un chantier important : continuer les travaux à la Maison du Temps Libre en matière d'isolation et d'économie d'énergie.
- Soit, nous occuper de la remise en état du patrimoine communal (les deux maisons place de la Fontaine)
- Soit, envisager une mise aux normes du restaurant scolaire en anticipant sur l'évolution des rythmes scolaires. J'ai demandé à un architecte une étude de faisabilité d'extension du restaurant scolaire. Nous sommes de plus en plus sollicités pour accepter les enfants dès l'âge de 3 ans. Actuellement, nous sommes limités pour donner des accords du fait de la place. L'étude faite par Mme OSTER met en évidence trois phases possibles et indépendantes qui n'entravent pas le fonctionnement du restaurant scolaire. J'apprends que nous demandons aux enfants de se laver les mains et d'aller aux toilettes à l'école car cela est impossible au restaurant scolaire (1 WC homme 1 WC femme avec chacun un

lavabo d'où impossibilité matérielle d'envisager de le faire au restaurant scolaire). Il est temps de revoir cet aménagement au point de vue hygiène. De plus, le personnel n'a pas de vestiaire pour se changer, il se change dans les toilettes. De plus, il n'y a pas de sas d'entrée dans le restaurant, le personnel passe de l'extérieur à l'intérieur voire même dans la cuisine sans transition par un sas. Cela est un manque d'hygiène également. La première phase de travaux d'un montant de 275 000 € consiste dans la création de vestiaires, de sanitaires corrects pour les enfants, d'un sas d'entrée et de l'augmentation de 50-55 m<sup>2</sup> de la surface de la grande salle, ce qui donne plus d'espace aux enfants qu'actuellement. Même si la population est en légère diminution, il n'en reste pas moins que la fréquentation du restaurant scolaire ne diminue pas (160 à 200 enfants par restauration). Donc, donner cet espace, pouvoir accueillir des enfants dès l'âge de 3 ans, donner de bonnes conditions d'hygiène aux enfants et au personnel paraissent des éléments importants dans le choix à faire. Ce projet d'un montant global de 696 000 € peut se faire en trois phases, nous pouvons très bien répartir le coût sur plusieurs années :

- Remise aux normes
- Création d'une nouvelle cuisine
- Augmentation de la surface

Nous devons faire un choix, il fallait citer toutes les possibilités afin de pouvoir les étudier. Nous ne pouvons pas faire des investissements aussi importants dans tous les domaines, il faut donc débattre pour faire un choix.

J'ouvre le débat, si nous pouvions tomber d'accord sur une décision collégiale, cela serait l'idéal.

H. WILLER

Monsieur le maire, nous entendons bien que cette proposition que vous avez développée longuement est présentée dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire. Cependant, parallèlement, dans un point de l'ordre du jour, vous demandez de délibérer sur une demande de subvention concernant l'extension du restaurant scolaire. Je pense donc qu'il y a urgence. A vous écouter, nous sommes tous surpris que vous découvriez seulement aujourd'hui les problèmes qui manifestement se posent depuis un certain nombre d'années. Je voulais faire cette introduction.

Il n'échappera à personne que ce projet est très porteur politiquement. On pourrait se demander pourquoi des élus s'interrogent sur sa réalisation, vous venez d'ailleurs de présenter cela comme une évidence, puisque vous recherchez le consensus. Apporter un service aux familles, assurer un repas aux enfants dans la journée à un prix accessible dans des conditions optimales d'hygiène pour les enfants et le personnel, nous ne pouvons qu'y souscrire, ce sont des objectifs que nous avons toujours défendus par rapport à la défense de la cantine scolaire.

Il y a dans ce dossier un problème de forme qui n'est pas sans lien avec le fond.

Sur la forme, vous l'avez relevé vous-même, nous n'en avons jamais entendu parler, à aucun débat d'orientation budgétaire des années précédentes. Il a été vaguement évoqué dans quelques commissions au mois de décembre. Il n'y a aucune trace dans aucun compte-rendu de bureau municipal. Soit, effectivement, vous n'en avez jamais parlé, dans cette instance interne à la majorité, et cela serait un peu cavalier : j'en doute mais je laisse juger les personnes concernées. Soit, on ne nous dit pas tout dans les comptes-rendus de bureau municipal, et cela j'en doute moins. Je précise, aussi, que l'étude de faisabilité a été présentée mardi dernier dans une commission mixte.

Cela donne l'impression d'un projet venu d'ailleurs. Outre le fait, qu'une fois de plus, vous mettez la représentation municipale devant le fait accompli, nous espérons que nous n'assistons pas, non plus, au fait du prince avec sa dernière idée géniale pré-électorale. Or avant de présenter une étude de faisabilité, on fait, en général, une étude d'opportunité. Et pourquoi une étude d'opportunité ?

Cela permet d'en arriver au fond. La capacité totale de la restauration scolaire est de 250 couverts en deux services, avec seulement un service pour les maternelles, ce chiffre a été donné en commission. La moyenne actuelle de fréquentation, vous l'avez rappelée, est de 167 enfants, elle a augmenté de 15 enfants par rapport aux années précédentes, avec des pointes, nous dit-on, à 220. Donc 220 par rapport à une capacité totale de 250, il me semble qu'à ce stade nous ne sommes pas en sous capacité. Les effectifs des écoles ne sont pas particulièrement à la hausse. L'augmentation de la fréquentation, tant mieux, mais il reste encore une marge si on en croit les chiffres. L'accueil des enfants de 3 ans : oui, puisque cela est un service que nous devons rendre aux familles, il y a des parents qui travaillent et même si cela est difficile de mettre son enfant à la cantine à 3 ans, cela est peut être une obligation pour eux. L'investissement que vous présentez, le cas échéant, en trois tranches représente 740 000 € HT, compte tenu du fait que la capacité actuelle permettrait d'accueillir davantage d'enfants, a-t-on mis sur la table la question de la recherche d'une meilleure organisation du temps et du service de la restauration scolaire ? Si oui, nous aimerions savoir qui y a réfléchi. Nous n'avons pas connaissance d'un quelconque groupe de travail, ni même d'évocation en commission Action Educative. Et pourtant, vous l'avez également souligné tout à l'heure, le moment serait opportun avec la réforme des rythmes scolaires qui va nécessiter de réfléchir à l'organisation de la journée de l'enfant et de la pause méridienne, sans compter la question latente depuis plusieurs années, que vous avez refusé de traiter, de l'organisation des groupes scolaires.

Une fois de plus, on traite les sujets par le petit bout de la lorgnette sans réflexion globale et tout cela coûte cher en béton, on préfère monter des murs que remettre en question des organisations.

Donc, nous à ce stade, nous avons bien entendu votre étude de faisabilité et la possibilité d'étaler l'investissement, mais nous ne sommes pas convaincus. Et on entend bien la nécessité de rajouter des toilettes, etc... mais par rapport à l'ensemble du projet, nous ne sommes pas convaincus par la solution apportée puisque les données du sujet n'ont pas été posées au départ.

#### D. SARTELET

Je répondrai sur plusieurs points.

Cette étude a été présentée tardivement mais elle a été présentée dans les deux trois jours qui ont suivi sa réception. Nous n'avons pas pu l'avoir plus tôt et elle n'a pas pu être présentée dans d'autres commissions. Antérieurement, nous avons fait une réunion des deux commissions Action Educatrice et Urbanisme- Travaux-Développement Durable, pour pouvoir leur présenter ensemble cette étude.

Je suis d'accord avec vous M. WILLER en ce qui concerne l'étude d'opportunité : agrandir les locaux si des besoins s'en font sentir puisque la fréquentation augmente, oui. Par contre, que la fréquentation augmente ou non, je pense qu'il y a des éléments essentiels d'hygiène qui s'imposent à nous, notamment le sas d'entrée du personnel qui existe dans tous les établissements de ce genre sauf dans celui-ci. Il est logique de donner des vestiaires au personnel, cela me paraît un élément minimum de confort de travail pour ces personnes. Enfin, créer des toilettes en nombre suffisant pour que les enfants n'y aillent plus avant d'arriver à la cantine, créer des lavabos pour qu'ils puissent se laver les mains semblent un minimum.

Je ne pousse pas à faire davantage que cette première tranche qui me paraît essentielle pour le bien être des enfants et du personnel. C'est donc cette tranche de 270 000 € qui est fondamentale.

Les subventions ont été inscrites à l'ordre du jour de ce conseil municipal parce que pour les dotations globales d'équipement les demandes doivent être déposées avant le 18 janvier, nous devons donc en parler ce soir. La subvention ne sera débloquée que si nous réalisons le projet, cela ne nous engage en rien.

#### S. ASSFELD LEMAIRE

Je viens compléter les éléments de M. WILLER. Nous sommes étonnés de la soudaineté et de la rapidité de la présentation de ce projet. Je voudrais savoir s'il y a eu des plaintes des parents ou si un contrôle des services d'hygiène nous aurait mis en demeure de réaliser des travaux de mise en conformité dans un délai si court ?

Je note, et nous sommes plusieurs à l'avoir fait autour de la table, qu'aucune réflexion n'a été menée dans le DOB 2011 au sujet de ce projet, et durant toute l'année 2012, vous l'avez souligné tout à l'heure M. WILLER, aucun compte-rendu de la commission Action Educatrice n'a fait état de débat sur ce sujet. Je note également que le DOB 2012 de la commission Action Educatrice indique que ce dossier doit être en réflexion, je souligne le terme réflexion dans le compte-rendu du 19 décembre 2012. Je rappelle que nous sommes le 15 janvier.

L'accueil des enfants 3-4 ans devait également être un sujet de réflexion, donc avons-nous débattu dans cette même commission sur ce sujet ? J'assiste au DOB Urbanisme-Travaux-Développement Durable et au DOB Finances, cela a été un des thèmes abordés mais sans une focale particulière sur ce dossier là parmi tant d'autres : la MTL, les maisons place de la Fontaine, la mise en conformité des bâtiments...

Le 10 janvier, on a réuni les commissions Urbanisme-Travaux-Développement Durable et Action Educatrice pour présenter les structures de ce projet en trois phases. Je ne reviendrai pas sur ces trois phases sachant, qu'à mon sens, la première et la seconde doivent être réalisées dans une certaine continuité. L'investissement de mobilier pour la cuisine d'un montant de 60 000 € HT, le coût de frais divers, les frais d'architecte et de bureau de contrôle pour 116 000 € HT, cela a été dit en commission Finances, viendront se rajouter à la somme que nous devons acter.

On nous précise que nous sommes dans une étude de faisabilité, nous ne sommes pas naïfs entre une étude de faisabilité et la réalisation, il y a souvent des écarts de 10 voire de 15 % car nous ne sommes pas sûrs que l'architecte qui a fait l'étude de faisabilité sera celui retenu pour la réalisation du chantier.

Dans les tableaux qui sont présentés, l'augmentation de l'effectif accueilli est faible pour 2014 et 2015, dans tous les cas, il reste tout de même inférieur à 2011. Je suppose que l'accueil des enfants de 3-4 ans est décidé et que cela entraînera inévitablement un besoin en personnel supplémentaire qui n'a pas été chiffré à ce jour.

D'un point de vue plus général, pour expliquer le pourquoi nous avons décidé de prendre une position sur ce dossier, nous voyons que l'endettement par habitant est passé de 443 € en 2011 à 513 € en 2012 à cela viendra s'ajouter l'investissement du terrain synthétique pour 650 000 € HT et l'acquisition des terrains Jallet et zone RFF pour 1 200 000 € sur un prêt de 12 ans. Il faut également ajouter des investissements plus modestes mais indispensables au fonctionnement des services municipaux, puisque si l'on reprend la litane des investissements : la vidéo, des camions pour les services techniques... cela représente aussi des sommes importantes. Pour la partie fonctionnement, il reste, comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire, une grosse inconnue que sont les nouveaux rythmes scolaires et pour lesquels nous n'avons aucune visibilité à ce jour. Nous avons bien noté Monsieur

MEREY que les charges générales de la commune ont augmenté de 1.9 % entre 2011 et 2012 et que la compensation de la DGF 2012 est en baisse de 3.2 %, elle baissera ou restera constante pour 2013. Je rappelle que l'investissement du Vercors nous a bien aidés pour le budget 2012, environ 700 000 €. Le résultat d'exploitation reportée pour la commune est en baisse de 31 % entre 2011 et 2012, c'est-à-dire que nous passons de 1 169 000 € à 1 352 000 € : ceci s'explique par l'autofinancement de la salle de l'Espinette.

En conclusion, si la qualité de l'accueil des enfants et les meilleures conditions de travail des salariés ne sont pas discutables, sur le principe du projet, nous ne pouvons qu'y souscrire et en être favorables, il n'en reste pas moins que nous avons une responsabilité collective sur les finances de la commune et qu'en l'absence d'une connaissance du budget général 2013 et l'incompréhension que nous sommes devant la précipitation de ce dossier, il nous paraît imprudent, et je modère mes propos, de prendre une telle décision d'investissement.

Nous demandons donc le report de ce projet.

D. SARTELET

Je rappelle que nous sommes en débat d'orientation budgétaire et nous ne sommes pas en budget.

S. ASSFELD LEMAIRE

Cette question apparaît en question 4 dans l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir.

D. SARTELET

La question 4 est une demande de subvention, ce n'est pas la réalisation du projet

S. ASSFELD LEMAIRE

Vous demandez qu'on impute le budget d'un montant de 695 000 €, donc cela est bien une décision.

D. SARTELET

Dans la délibération que nous présenterons plus tard, il est écrit que nous demandons une subvention et que l'on autorise le maire à inscrire au budget primitif 2013 le montant de l'investissement. Pour obtenir la subvention, il faut respecter les délais c'est-à-dire le 18 janvier. Dans le corps de la délibération, il est précisé qu'il faut s'engager de l'inscrire au budget. Si nous n'engageons pas le projet, la subvention tombe.

S. ASSFELD LEMAIRE

Ne pouvons-nous pas demander cette subvention en 2014 ?

D. SARTELET

Nous n'avons eu aucune remarque des parents ou de la commission d'hygiène.

C'est en lisant ce rapport que j'ai découvert les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel et je me suis senti interpellé.

Lors des dernières commissions Urbanisme-Travaux-Développement Durable, la tendance était de continuer les travaux d'économie d'énergie à la MTL. Puis, j'ai été destinataire du rapport concernant la cantine et j'ai estimé qu'en 2013 il n'était pas digne de laisser du personnel travailler dans ces conditions et de laisser ce système palliatif concernant les toilettes et les lavabos de l'école pour les enfants.

Si vous considérez que l'investissement est dangereux pour les finances municipales et qu'il vaut mieux faire d'autres investissements, nous en débattons : c'est cela le débat d'orientation budgétaire.

Il serait judicieux que l'adjointe aux affaires scolaires nous fasse part de son vécu et des retours qu'elle a reçus des parents et des enseignants.

P. CESAR

Lors de divers commissions scolaires, j'ai alerté les enseignants sur le taux de fréquentation du restaurant scolaire par les enfants de maternelle. Comme nous l'avons vu avec M. BOLSIUS, inspecteur d'académie, les effectifs seront stables. En ce qui concerne les maternelles, nous avons de plus en plus de demandes. Il y a un vide pour les enfants de 3-4 ans, ils fréquentent la crèche jusqu'à l'âge de 3 ans, puis ils sont scolarisés, mais il n'y a pas de possibilité de les accueillir à la cantine jusqu'à leur 4 ans. Le bâtiment date de 1992, il a été construit en fonction des besoins et des normes de l'époque.

Nous avons des demandes récurrentes de parents dont les enfants se retrouvent dans cette tranche d'âge. Il y a bien la solution des assistantes maternelles, mais cela ne représente que du périscolaire et cette solution n'est pas intéressante financièrement pour elles et il existe aussi le système D : les grands-parents.

Nous avons eu une quinzaine de demandes de dérogation et nous en avons accepté 7. Cela concerne des enfants qui ont déjà

fréquenté la crèche, qui sont plus autonomes et qui avaient 3 ans ½ révolus au moment de l'intégration de la cantine. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, il y a des projets d'urbanisation, nous pouvons donc supposer que les effectifs vont évoluer, tout en sachant que les enfants qui fréquentent la restauration scolaire y sont de la maternelle jusqu'au CM2.

Il y a 100 enfants qui sont accueillis par service dans la grande salle et 48 dans la salle des maternelles.

Pour les primaires, il y a deux services de 80 enfants par service et pour les maternelles il y a 48 enfants par service.

Nous avons augmenté la capacité d'accueil pour les maternelles en 2012 en aménageant le mobilier, en utilisant un mobilier adapté à l'âge des enfants, nous avons réussi à augmenter le nombre d'enfants, mais cela reste tout de même exigu pour les enfants et le personnel.

Il n'y a pas de vestiaire dans la grande salle, les enfants mettent leur manteau sur les chaises, au niveau du personnel, la circulation entre les tables n'est pas évidente et au point de vue hygiène cela n'était pas correct. Nous étions confrontés à tous ces désagréments et aux demandes des parents et des enseignants qui devenaient plus pressantes.

Avec les membres de la commission, nous avons été déjeunés sur place pour pouvoir constater les conditions d'accueil. Les enfants ont le temps de manger (40 minutes) et ne sont pas pressés à la fin du repas pour repartir. Le temps imparti pour chaque service est suffisant.

H. WILLER

Monsieur le Maire vous nous parlez d'un rapport. Qui a fait un rapport ?

D. SARTELET

L'architecte

H. WILLER

Elle est diligentée pour une étude de faisabilité et elle explique que les conditions d'hygiène ne sont pas respectées, les conditions de travail du personnel ne sont pas satisfaisantes, etc... Nous sommes toujours surpris de cette espèce d'omerta. Tout va bien, il n'y a pas de problème, rien ne se dit en commission et subitement, parce que l'on veut mettre en avant un projet, on arrive à trouver un rapport d'un architecte qui explique que les conditions d'hygiène ne sont pas respectées et que les conditions de travail du personnel ne sont pas satisfaisantes.

J'en conviens, cela ne me pose pas de souci, mais la chronologie des événements est étonnante.

Je reprends le point 5 sur la demande de subvention, je comprends les contraintes de calendrier pour les demandes de subvention, mais pour le montant des travaux, ce n'est pas la première et la seconde tranche mais le montant total des travaux. L'objectif n'est pas clair. On peut convenir, parce que les installations sont vieillissantes et méritent sans doute d'être confortées, à la fois des aspects d'hygiène, de confort pour les enfants et le personnel. Il n'y a pas de problème, mais il serait intéressant aussi, puisque le moment est opportun, de se poser la question de l'organisation de la restauration scolaire dans le cadre plus général de la réforme des rythmes scolaires.

Il va falloir s'occuper de la journée depuis le matin jusqu'au soir et le temps de la restauration scolaire existe. Il est aujourd'hui de deux heures, rien n'est figé pour l'éternité. Donc en ce qui concerne l'augmentation de la capacité, il faudrait aussi, dans des conditions de travail plus confortables, se poser la question de l'organisation du service de restauration scolaire. Il ne faut pas, dès que se présente un problème, partir sur la construction de murs, il faut avoir le courage de remettre en question les organisations et cela se justifie complètement sur la restauration scolaire.

D. SARTELET

Je ne suis pas opposé à revoir les organisations Monsieur WILLER. Mais, organisation ou réorganisation, comme vous le souhaitez, cela ne règle pas le problème des conditions de travail ni de l'accueil des enfants.

Je parle principalement, comme l'a souligné Madame ASSFELD, de la tranche qui permettra de mettre en conformité les conditions de travail et d'hygiène, il s'agit de la première tranche. Bien que la deuxième tranche, qui est de 60 000 €, touche l'agrandissement de la cuisine donc implicitement les conditions de travail du personnel.

Nous savons que la subvention est plafonnée sur un montant de 250 000 € HT, nous ne sommes peut être pas obligés de noter la totalité de la somme sur la délibération, à moins que la CAF ne nous y oblige.

S. ASSFELD LEMAIRE

La CAF accorde un certain pourcentage en fonction du montant, c'est-à-dire qu'il s'agisse de 50 000 €, 100 000 € ou 350 000 € si la CAF donne 25 % ce sera 25 % de la somme initiale.

D. SARTELET

Il me semble que si le montant global était mis cela était surtout pour la CAF. Pour la dotation de fonctionnement, nous serons plafonnés à 250 000 €. Nous reverrons cette question tout à l'heure.

Pour les nouveaux rythmes scolaires, nous allons engager une réflexion avec les enseignants de la commune, la réunion est déjà fixée au mardi 29 janvier à 17 H 30 avec l'inspecteur d'académie, nous pourrons les écouter, les entendre. Nous rencontrerons dans un deuxième temps les parents d'élèves. N'ayant pas encore toutes les données de ce projet, nous ne connaissons pas exactement les tenants de ces nouveaux rythmes, c'est pourquoi nous allons rencontrer les enseignants de la commune.

O. LAURENT

Juste une parenthèse sur les rythmes scolaires, j'ai lu dans la presse que le maire de Nancy avait pris position dès à présent sur un report en 2014. Est-ce que vous êtes liés par cette prise de position ?

D. SARTELET

Je peux vous dire Monsieur LAURENT que si j'engage une concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, c'est que j'ai envie d'avoir une information complète sur le sujet avant de prendre position. Je sais qu'il y aura un coût, l'Association des maires a évalué à 160 € par enfant et par an et l'Etat ne reversera que 50 € pour notre commune, puisque nous ne sommes pas considérés comme zone sensible, et uniquement la première année. Tout cela est à prendre en compte.

Si j'étais tenu par la décision du maire de Nancy, pourquoi ferais-je des concertations et pourquoi je recevrais les enseignants et les parents d'élèves ?

J'essaie d'avoir une idée objective sur la question, de voir le coût réel, la réorganisation, effectivement Monsieur WILLER, il faudra ré envisager les choses, les à cotés collatéraux (par exemple l'utilisation des équipements sportifs qui sera à revoir). Cela est vraiment une problématique très importante et en plus nous devons aller très vite puisqu'une réponse rapide est demandée.

H. WILLER

Monsieur le Maire, nous nous réjouissons de votre approche sur ce sujet et nous sommes complètement disponibles pour participer à la réflexion. Votre approche me convient parfaitement, il ne faut pas voir les choses de manière compartimentée, il faut voir le temps de l'enfant du matin au soir à la sortie de la garderie. Cela remet donc en cause un certain nombre d'organisations au même titre que lorsque le samedi matin a été supprimé, cela a aussi changé et généré des économies, il faut le souligner. Il est vrai qu'une demie journée de classe supplémentaire cela revient à la situation antérieure en ce qui concerne le coût pour la collectivité (ATSEM et ménage dans les écoles...). Mais c'est aussi l'occasion de rebalayer un certain nombre de politiques municipales autour du temps de l'enfant.

Donc, je le répète, nous sommes parfaitement disponibles.

D. SARTELET

Je ne vois pas d'opposition à ce que Madame ASSFELD et vous-même, Monsieur WILLER, veniez à cette réunion avec Monsieur BOLSIUS et les enseignants. Il est important que toutes les personnes, tout courant politique confondu, entendent aussi l'avis des enseignants.

L. KAMIRI-WOELFFEL

Il ne faudra pas oublier les associations sportives, de loisirs ou d'éveil car il va falloir compter sur eux pour le temps hors scolaire qui ne pourra pas être que de la garderie. Il faudra proposer des occupations et les associations auront un rôle à jouer.

D. SARTELET

C'est un sujet qui touche beaucoup de monde et qui a des répercutions dans tous les domaines, organisationnel de la commune mais aussi au niveau sportif et ludique. Je confirme la date de la réunion avec Monsieur BOLSIUS et les enseignants de toutes les écoles : le mardi 29 janvier à 17 H 30.

Vous pourrez ainsi entendre en direct les avis de toutes ces personnes.

En matière d'accessibilité, nous avons équipé l'école Emile Gallé d'un système de lavabo et de porte réglables en hauteur pour un élève handicapé. Au niveau de Châteaubriand, nous en reparlerons tout à l'heure, nous faisons une demande de subvention pour une rampe d'accès.

Nous allons poursuivre le débat.

En politique de Développement Durable, nous revenons au sujet des économies d'énergie : comment faire connaître notre territoire. Il n'y aura pas de conséquence financière conséquente mais il y aura tout de même un montage financier à faire avec : la semaine du développement durable, la marche gourmande, le festival sauvage...

Je vais revenir sur le développement durable et passer la parole à Monsieur WILHELM qui va nous parler de cette politique ambitieuse en économie d'énergie.

F. WILHELM

Nous avons évoqué dans la commission Urbanisme-Travaux- Développement Durable cette thématique et nous avons présenté le pré diagnostic communal qui a été réalisé dans le cadre des missions, et de la mission de base, du conseil en énergie partagée. Je vous rappelle les chiffres clés :

En 2011, nous avons 5924 habitants, 47 bâtiments pour une surface de 22 470 m<sup>2</sup> avec 14 points d'abonnements gaz, 27 compteurs électriques et 34 compteurs d'eau.

Les chiffres clés au niveau énergie : 2143 MW/h d'énergie qui représente 361.7 KW/h par habitant pour un montant total au niveau des fluides (électricité, gaz et eau) de 171 000 € pour 2011. Ce montant, et il est important de le souligner, est en baisse par rapport à 2010 puisque la facture s'élevait à 188 654 € en 2010. Donc baisse de 9 % ce qui reflète également les actions engagées. Cela représente 4.8 % de la facture au niveau des charges de fonctionnement. Pour situer Heillecourt au niveau des autres communes de France, la moyenne nationale se situe entre 4.6 et 5.7 %. Cela représente un montant de 29 € TTC par habitant.

Au niveau de la répartition, nous pouvons constater que les établissements scolaires représentent 49 % des consommations d'énergie, ce sont les bâtiments les plus consommateurs. Nous avons ensuite la MTL pour 18 % et les établissements sportifs pour 17 %. Même si la MTL, qui a commencé à être rénovée, représente 18 % des investissements, elle représente 31 % des dépenses, elle est exclusivement chauffée avec de l'énergie électrique et cette énergie est deux fois plus chère que le gaz.

Cela réoriente la politique énergétique de nos bâtiments, nous avons tout intérêt à investir dans ces bâtiments entièrement chauffés à l'électricité plutôt qu'à s'orienter sur des bâtiments chauffés au gaz.

Nous allons passer rapidement sur l'eau puisque cela représente, dans le portefeuille des fluides, moins de 10 % des dépenses, mais les établissements scolaires sont consommateurs pour 36 %, ensuite il y a le poste arrosage pour 21 % et la MTL pour 9 %. Voici les trois postes les plus importants.

S. ASSFELD LEMAIRE

Est-ce que nous avons déjà une estimation de la salle de l'Espinette ? Vous aviez pris l'engagement de faire un état des lieux de la consommation.

F. WILHELM

La salle est ouverte depuis mars 2012. Monsieur LAGORCE a peut être des éléments.

JP LAGORCE

Fin janvier 2013, nous allons avoir une réunion avec le bureau d'étude qui exploite nos contrats. Nous aurons alors plus d'éléments. Et nous aurons aussi une rencontre avec ERDF pour revoir tous les contrats sachant que, pour la salle de l'Espinette, le contrat de base était assez élevé parce que nous n'avions pas de référence. A l'heure actuelle, nous avons plus d'éléments et je pense que nous allons diviser par deux l'abonnement.

F. WILHELM

Nous en avons effectivement parlé en commission et avec l'aide du conseiller en énergie partagée nous avons déjà revu le contrat d'abonnement puisque nous sommes passés de 200 KW à 124 KW ce qui représente un gain sur l'abonnement de 3000 € annuel au niveau de la prime fixe.

S. ASSFELD LEMAIRE

Ces documents devraient être transmis en commission. Merci

F. WILHELM

Cela n'apparaît pas ici puisque nous traitons de 2011 et non de 2012.

D. SARTELET

A titre indicatif, depuis son ouverture en mars et jusqu'au 31 décembre 2012, la salle a été occupée 49 fois.

H. WILLER

Sur ce point, cela serait intéressant de qualifier en fonction de la nature des occupations.

S. ASSFELD LEMAIRE

Oui car, sur ce sujet, il avait été entendu le placement, nous n'étions pas favorables concernant le lieu où il a été implanté, vous aviez évoqué un travail avec les entreprises. Est-ce que ce travail est enclenché ? et quels sont les types de locations, puisque nous avons aménagé cette salle en vidéo projecteur et en matériel de très haute qualité ?

N. MONGE

Pour l'année 2012, il y a eu deux entreprises. Elle est surtout utilisée le week-end pour des manifestations familiales. Elle est louée qu'à des heillecourtois

D. SARTELET

Dans le cadre de la politique de la Famille et de l'Action Sociale, Dominique VECK va présenter le dossier.

D. VECK

#### LA PETITE ENFANCE

##### - La Maison de l'Enfance

La crèche a une capacité quotidienne d'accueil de 21 places, ce qui représente 27 enfants différents accueillis de façon régulière ou ponctuelle. Nous avons noté, depuis la rentrée de septembre, un changement de population. Le taux horaire est moins élevé, les revenus sont donc moins importants. Il est primordial de maintenir les mêmes tarifs l'année prochaine afin de ne pas pénaliser les familles en difficulté.

Pour soutenir efficacement ces professionnelles face aux situations difficiles rencontrées à la crèche, un Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles, chapeauté par une psychologue, a été mis en place depuis septembre. Le contrat avec la psychologue qui intervenait l'année dernière, a été reconduit jusqu'en juin 2013 par le biais d'une subvention du CG 54. Au vu du bilan effectué en décembre, il est à prévoir une prolongation pour l'année 2013-2014.

##### - Les Assistantes maternelles

Les assistantes maternelles sont au nombre de 67 sur la commune. Afin de répondre efficacement à leur questionnement sur leur pratique professionnelle, la mairie a signé une convention avec la mairie de Vandoeuvre pour qu'elles puissent bénéficier d'informations juridiques et des animations du Relai Assistantes Maternelles. Une rencontre bi mensuelle est mise en place dans les locaux de la maison de l'enfance (mezzanine).

Nous avons constaté que la participation à ces animations est très faible : 4 personnes en général par réunion. Nous étudions une modification du contrat : les assistantes maternelles demandeuses pourraient participer aux animations à la Ludothèque de Vandoeuvre. Deux y vont déjà. Ce qui diminuerait le coût de la prestation qui s'élève actuellement à 400 € par mois.

E. GILET :

Ce ne sont pas 4 personnes présentes à chaque séance mais 5 ou 6 assistantes maternelles et effectivement deux vont régulièrement à Vandoeuvre. En tant qu'habitante de Heillecourt, je refuse de me rendre dans une autre commune avec les enfants que je garde. La crèche possède des locaux qui ne sont pas tous utilisés. Nous avons commencé à fonctionner dans la salle qui sert de cantine, nous y restions jusqu'à 10 H 30 et nous utilisons la structure de psychomotricité. Cette salle nous a été fermée et nous nous sommes retrouvées dans la mezzanine qui a été spécialement aménagée. Je vous convie à venir nous voir un jour de fonctionnement du RAM, nous sommes effectivement peu, mais cela n'est pas le nombre qui fait la qualité de l'échange. Mais si plus d'assistantes maternelles y participaient, il y aurait un problème de place la mezzanine étant exigüe.

Je trouve dommage de payer des impôts sur la crèche de Heillecourt et de devoir aller à Vandoeuvre. Nous n'avons pas forcément une voiture, nous n'avons pas forcément envie de transporter les enfants que nous gardons.

Cet arrangement convient aux assistantes maternelles.

Cela fait des années que nous avons le même débat : les assistantes maternelles sont gênantes à la crèche. Je suis pour le maintien de ces réunions à la Maison de l'Enfance.

Et je ne comprends pas que nous voulions réduire le coût en enlevant cette prestation à la commune de Heillecourt.

MT THIERY

Nous ne voulons pas supprimer cette animation à la crèche. Nous allons être vigilants et nous allons observer et noter le nombre d'assistantes maternelles qui participent deux fois par mois aux animations. Nous nous donnons le semestre pour refaire un bilan : des appels téléphoniques, des rendez-vous auprès de la directrice du RAM et des présences à la crèche.

Si toutefois, des assistantes maternelles supplémentaires participaient aux réunions, il est possible d'agrandir la mezzanine en enlevant le matériel qui se situe au bout derrière les claustras.

D. SARTELET

Je tiens à dire que lorsque vous avez demandé que je signe cette convention avec Stéphane HABLLOT, mon collègue de Vandoeuvre, tout le monde avait l'air satisfait de ce service que l'on mettait à disposition des assistantes maternelles. Nous avons dit qu'il fallait faire un bilan, une évaluation, il s'agit tout de même de 400 € par mois.

De plus, il est dommage que lorsque l'on propose un service de qualité les personnes concernées ne l'utilisent pas.

Nous ne voulons pas supprimer un tel service, intéressant et important, ne serait-ce que dans la formation des assistantes maternelles.

Nous avons à Heillecourt autant d'assistantes maternelles qu'à Vandoeuvre, il est dommage que si peu se sentent concernées.

S. ASSFELD LEMAIRE

Nous ne parlons plus depuis très longtemps de la Maison de l'Enfance. Cette structure a 20 ans et il serait intéressant d'avoir un état des lieux. Il y a quelques années nous étions sur un budget de l'ordre de 100 000 € à la charge de la commune. Je vois qu'une psychologue accompagne les pratiques, les normes CAF alourdissent aussi le budget. Il faudrait un bilan de cette structure.

J'entends parler de familles en nécessité, alors qu'il fut un temps où c'était des familles travaillant dans la zone industrielle qui bénéficiaient de cet accueil.

Je rappelle aussi que l'année dernière les arrêts maladie ont été conséquents sur ce service. Il mérite qu'un état des lieux soit fait.

D. SARTELET

Je précise que les arrêts sont des arrêts de traumatologie et qu'ils n'ont pas eu lieu lors de l'exercice des fonctions.

Pour en revenir à la commission de la Famille et de l'Action Sociale

Il y a aussi le travail accompli pour les handicapés, nous y reviendrons tout à l'heure avec la demande de subvention.

Et je tiens à rappeler le travail en collaboration avec l'ESAT.

En ce qui concerne le handicap, je vous informe que l'association « Les Foulées de l'Embanie » s'intéresse fortement à intégrer au niveau de la prochaine manifestation une course pour handicapés. Ce qui représente une poursuite de l'intégration. Nous avons déjà le foyer logement de l'AEIM qui se situe sur notre commune. Les jeunes traversent régulièrement Heillecourt, tout se passe très bien, ils sont très bien intégrés. La collaboration est plus que satisfaisante, nous les aidons par le prêt de salles ou autre...

M. PIEROT

Je désire rajouter que nous leur donnons deux fois le COSEC par semaine. Ils font des entraînements de handball et l'an dernier, ils ont été champions de France.

D. SARTELET

Des actions pour le lien intergénérationnel, il faut continuer à les développer : la fréquentation de la Résidence du Moulin par les enfants de la crèche et des écoles. Il est très important que ces contacts s'établissent entre les aînés et les enfants, cela est unanimement reconnu par les personnes (psychologues) qui s'intéressent à la fois à la gériatrie et à la petite enfance.

MT THIERY

Régulièrement, les enfants de la crèche se déplacent pour des animations, un repas et des goûters. Ce sont les enfants de la grande section qui sont accompagnés par le personnel et des parents.

Les écoles maternelles viennent soit pour le carnaval, soit pour une petite fête.

Des chorales d'enfants et le Centre de Loisirs viennent régulièrement aussi. Ils prennent leur repas de midi dans la salle commune avec les personnes âgées durant les vacances scolaires.

On pense se mettre en relation avec le CME pour trouver un projet peut être à l'occasion de la fête des Aînés de 60 ans et plus.

MT KINZELIN

Un projet est en cours avec les enfants du judo pour le mois de juin.

S. ASSFELD LEMAIRE

Il y a une association qui s'appelle « Un toit 2 générations », il serait peut être intéressant de s'en rapprocher pour élaborer un projet. Ils ont pour objectif de loger un jeune avec une personne âgée. C'est un modèle assez intéressant, nous avons une population vieillissante et une approche serait judicieuse. Permettre à un jeune qui fait des études, par exemple à l'EESTIN, d'avoir un logement moyennant un lien social serait un projet possible et intéressant.

MT THIERY

Ce système existe déjà

S. ASSFELD LEMAIRE

Je ne dis pas qu'il faut le faire mais il faudrait s'y intéresser.

D. SARTELET

Il y a beaucoup d'étudiants de l'EESTIN qui habitent sur le territoire de la commune, c'est une idée très intéressante.

Nous allons passer à la commission Sports Animations Culture et je passe la parole à Maurice PIEROT et Nadine MONGE.

M. PIEROT

En ce qui concerne les subventions, elles sont en principe linéaires. Nous avons des nouveautés pour cette année, notamment la coupe Gordon Bennett, peut être Benoît PELARD pourra nous en parler. Il y aura une baisse substantielle au niveau des Foulées de L'Embanie puisqu'il leur reste une dotation importante celle de 5 000 € de la communauté Urbaine plus les inscriptions. Je pense que nous pouvons voir leur subvention à la baisse. Nous avons une globalité au niveau des subventions qui sera inférieure à celle de l'an dernier.

Au niveau de l'investissement du terrain synthétique, il s'agit de 630 000 € HT, et non 650 000 € HT comme le soulignait Madame ASSFELD. Nous pouvons faire beaucoup de chose avec 20 000 €.

Ludres a décidé aussi de prendre un gazon de 40 mm avec une sous couche coulée.

Nous pouvons attendre une subvention du conseil général de la ligue via le district d'un montant de 100 000 € et une dotation de 15 000 € de notre député, le fonds de solidarité ne donne plus de subvention pour ce genre de projet.

Benoît PELARD va nous dire deux mots sur la coupe Gordon Bennett qui est un projet communautaire et nous aurons une participation financière. Il y aura des animations CLSH et la communauté complétera notre part financière.

B. PELARD

La coupe Gordon Bennett est la coupe du monde de ballons à gaz. Elle a lieu cette année sur l'aéropôle du Grand Nancy Tomblaine en collaboration avec le Grand Nancy, la CCI et principalement la ville de Tomblaine. Nous avons proposé dans chaque commune des animations durant l'été au niveau des CLSH et des centres d'accueil pour les jeunes. Nous avons demandé une participation de 500 € à chaque commune. Pour Heillecourt, nous aurons la direction des vols et le centre des courses dans la salle de l'Espinette, nous serons donc aux premières loges pour l'animation et pour suivre la course.

Nous envisageons aussi de faire une exposition philatélique avec Monsieur JOANNES, c'est un projet qui mûrit. Elle se fera sur la ville de Heillecourt.

Je suis retenu dans un des trois ballons français qui font cette course.

M. PIEROT

Il y aura également une semaine du sport qui se déroulera la dernière semaine du mois d'août au gymnase Absalon. Les utilisateurs des différentes associations nous fourniront une prestation pour accueillir les enfants de Heillecourt pour pratiquer les activités proposées dans le gymnase : du badminton, de la savate, de la zumba, du tennis de table.

J'ai oublié de vous préciser, concernant le terrain synthétique, nous utiliserons le schiste du terrain actuel pour agrandir le terrain de pétanque d'une surface équivalente à celle actuelle. Cela se fera dans le prolongement du deuxième terrain.

S. ASSFELD LEMAIRE

Dans le DOB, il est mentionné qu'une enquête a été réalisée par les services civiques pour les associations sur les besoins de formation. Vous dites qu'une programmation minimum de deux formations sera proposée en 2013 avec l'appui de la ligue de l'enseignement. De quelles formations s'agit-il ?

N. MONGE

Cela concerne essentiellement le statut des associations et ce sera une formation gratuite.

S. ASSFELD LEMAIRE

C'est donc pour accompagner les associations dans la réalisation de leur statut pour qu'elles soient conformes à la législation.

N. MONGE

Oui

S. ASSFELD LEMAIRE

Le terrain de boules sera-t-il fait ?

M. PIEROT

Actuellement, il existe deux terrains de boules. Un troisième terrain sera fait dans le prolongement de celui actuel avec le schiste que nous récupérons du terrain.

S. ASSFELD LEMAIRE

Y a-t-il une demande ? Y a-t-il beaucoup d'adhérents ?

M. PIEROT

Oui tout à fait. Il y a quatre ou cinq concours par an et actuellement, le terrain en schiste est utilisé puisque les boulistes n'ont pas assez de place avec deux terrains. L'objectif est de créer un troisième terrain pour qu'ils puissent organiser leur tournoi dans des conditions identiques. C'est un des critères qui nous permettra d'avoir la subvention du conseil général parmi les trois critères demandés par celui-ci, c'est-à-dire l'insertion, la démocratie participative (réunion avec le club de football) et le développement durable.

S. ASSFELD LEMAIRE

L'idée d'un terrain de boules couvert n'a jamais été formulée ?

M. PIEROT

Oui, cela a été demandé comme d'autres choses formulées, mais nous devons ménager les deniers de la commune et la pétanque est un sport de plein air. Les boulistes ont demandé une petite structure en bois à proximité, actuellement ils stockent leur matériel dans une armoire du COSEC et ils utilisent également les toilettes du COSEC.

N. MONGE

Pour le culturel, on réitère Saveurs Nature et Festival Sauvage. Le Festival Sauvage aura bien lieu le 31 août pour le cinéma en plein air. Il y a toujours les œufs de Pâques, les feux de la Saint Jean, Saint Nicolas, le Noël des enfants...

O. LAURENT

Je désire poser une question en rapport avec le sport et les animations. Le terrain rouge était un espace central qui permettait d'accueillir certaines manifestations notamment les feux de la Saint Jean, l'ex Corrida. Est-il envisagé d'autres possibilités d'accueil notamment en cas de foule importante dès lors que le terrain rouge disparaîtra ?

M. PIEROT

En ce qui concerne les foulées de l'Embanie, ils ont procédé différemment de leur prédécesseur. Ils utilisent le terrain situé devant le COSEC et les allées. Le départ se fait sur un autre site et cela ne nécessite plus que les personnes traversent le terrain en schiste. Les animations des feux de Saint Jean, il y a quelques années, se déroulaient devant le COSEC sur le terre plein en bitume.

N. MONGE

Les feux de la Saint ne sont pas encore calés, nous sommes en train d'étudier la possibilité de pousser au maximum le feu du côté de l'étang et mettre la scène entre les buttes. Il faut voir si au niveau sécurité tout est correct. La terre est bien tassée et même par temps de pluie, cela pourra se dérouler à cet endroit. Pour l'instant, ce projet est à l'étude.

D. SARTELET

Je passe maintenant la parole à Michèle SCHWARTZ pour la commission Jeunesse

M. SCHWARTZ

Nous allons nous focaliser sur les nouveautés. La plus grande serait une journée jeunesse qui se déroulerait au Grand Parc avec des activités sportives dans une volonté d'optimiser surtout le travail conjoint de différentes commissions : nous allons demander aux différents animateurs, M. LABONNE, M. HABILLOIN, Mme BOURDOT, de mettre en commun leur compétence pour animer une journée. Nous allons aussi y associer le conseil municipal des enfants. Nous avons retenu le 3 mai, ce sera la dernière journée de l'accueil de loisirs. Le but de cette journée est de rassembler un maximum d'enfant. Nous aurons donc les enfants qui vont à l'accueil de loisirs et nous voudrions pouvoir amener d'autres enfants. Cette journée d'accueil de loisirs ne serait pas facturée aux parents. Les enfants seraient accueillis toute la semaine et le vendredi serait journée ouverte à tous les enfants de la commune qui désirent participer à des animations. Un grand pique-nique serait organisé sur le temps de midi par les différents groupes de jeunes de 4 à 20 ans. Nous proposerions le matin des activités nouvelles pour les 4/11 ans prises en charge et encadrées par des animateurs et l'après midi les 4/9 ans seraient repris par l'accueil de loisirs et l'après midi on ouvrirait toutes

ces activités aux 10-20 ans. Cela se déroulerait, lors du Festival Sauvage, il pourrait y avoir des interactions qui se feraient entre les intervenants jeunesse sur un prolongement dans l'après midi.

Nous voudrions aussi remettre au goût du jour la formation PSC1 : durant les petites vacances offrir aux jeunes des formations de recyclage afin de maintenir les connaissances acquises.

Voici les deux points phare de cette commission.

#### S. ASSFELD LEMAIRE

Vous parlez des points phare, je pense qu'il en existe un troisième : un espace projet ouvert aux 15-25 ans. Pouvons-nous avoir des précisions concernant ce projet ? Qui anime ? Qui mobilise ? La fréquence ? Le budget ? Pouvons-nous en quelques mots avoir quelques informations sur le sujet ?

#### M. SCHWARTZ

Nous avons un petit budget pour créer des actions et avoir des projets pour des jeunes heillecourtois. Nous n'avons peut être pas été assez bons dans la communication, nous n'avons pas eu de jeunes intéressés porteurs de projets. Nous désirons maintenir ce budget mais nous n'attendons pas que les jeunes se manifestent avec une idée, nous leur offrirons un espace dans lequel nous les aiderons à créer un projet ou s'ils ont une idée les soutenir pour finaliser ou construire leur projet. Ils auraient donc des temps de travail, de rencontre pour un soutien de professionnel, M. LABONNE, M. HABILLON ou MME BOURDOT selon le projet présenté. A voir par la suite l'implication de la commune.

#### O. LAURENT

Dans le compte-rendu de commission, j'ai lu qu'une jeune heillecourtoise avait demandé une subvention pour participer aux championnats de France équestres. Elle avait rencontré des difficultés pour établir un dossier de subvention. Je voulais avoir des nouvelles.

#### M. SCHWARTZ

Je n'ai jamais eu connaissance de ce dossier avant que Madame MERCIER m'en parle le soir de la commission. Depuis, nous lui avons fourni le dossier, elle est en train de le remplir. Si ce dossier est complet, il sera proposé à la prochaine commission.

#### D. SARTELET

Nous allons passer à la commission Prévention Circulation Sécurité.

J'aurai tendance à dire qu'il n'y a pas de grande nouveauté. Nous allons reconduire toutes les actions menées par la Police Municipale et Sébastien HABILLON au niveau de la sécurité dans les écoles et la prévention.

Nous allons essayer d'optimiser notre encadrement et organiser des actions communes avec la Maison du Temps Libre et Sébastien HABILLON. Sébastien HABILLON continue de s'investir dans une politique d'attractivité pour les jeunes, il s'intéresse à des nouveaux jeux qui s'effectuent à l'extérieur. La politique est d'aller à la rencontre de la jeunesse, de pouvoir la capter et non de tourner en vase clos avec des jeunes existants. Le nombre de participants aux différents chantiers proposés augmente d'année en année et il faudra peut être s'interroger sur la nécessité d'augmenter l'effectif d'animateur.

Nous avons aussi évoqué l'idée de relancer « Grand Nancy défib' ». A l'époque, lorsque nous avons lancé ce projet, nous n'avons pas réussi à avoir des candidatures suffisantes. Je rappelle qu'il faut un défibrillateur pour 5 volontaires de secteur et cela doit être viable 365 jours par an. La commune doit être divisée en 5 secteurs. Les bénévoles sont maintenant considérés comme des auxiliaires de CHU, ils sont donc couverts par les assurances du CHU.

Monsieur MAGRON, nouveau maire de Houdemont qui a remplacé Mme VALTON, est intéressé pour réintégrer le CLSI intercommunal. Il faudra étudier cette question.

#### O. LAURENT

L'installation de la vidéosurveillance résulte de votre seule décision puisque vous avez refusé un vote de principe du conseil municipal. Je voudrais savoir si vous prévoyez une extension de ce dispositif ? Et si non pourquoi ?

#### D. SARTELET

Ce dispositif a été analysé durant plusieurs années, ce n'est pas une décision de dernier moment. Nous avons réfléchi avec notre collègue Georges RITAINE et la police nationale sur l'implantation des caméras. Qu'elle en a été la motivation ? De plus en plus, nous voyons du vandalisme se développer notamment au niveau du Parc de l'Embanie avec un coût pour la commune de 30 000 à 50 000 € par an et pas systématiquement remboursé par les assurances. Il s'agissait de personnes qui opéraient en toute impunité, qui n'avaient aucun risque. Après avoir pris des renseignements nationaux ou intercommunaux, quelque soit le bord politique des maires, beaucoup se sont ralliés à cette solution. Nous avons maintenant des idées sur les déplacements, le nombre et l'effet de groupe de ces vandales.

Je ne regrette pas d'avoir posé ce système de protection au niveau du Parc de l'Embanie et au niveau de la place de la Fontaine et surtout après les incendies criminels des 3 abris à poneys.

Pour répondre à votre question, il n'est pas prévu d'extension du système de vidéosurveillance puisque les équipements publics sont majoritairement couverts. Le système tel qu'il existe ne nous limite pas dans le nombre de caméras.

Si un jour le besoin se faisait sentir de mettre la salle de l'Espinette sous surveillance, nous pourrions le faire puisque le système utilise les fréquences hertziennes.

Je passe la parole à Françoise ROUYER pour la commission Participation Communication

F. ROUYER

Quel nouveau service lié aux technologies de l'information pour demain ? C'est la question que nous nous posons lors de la dernière commission. Vous connaissez tous aujourd'hui nos outils et nos supports de communication, nous pensons continuer à les alimenter l'année prochaine. Mais l'évolution technologique permanente bouleverse l'accès à l'information. Dorénavant, les plus jeunes, ou même toutes générations confondues, s'en rendent compte, utilisent en priorité leur téléphone ou tablette dont ils ne se séparent presque jamais. Devant ce constat, il apparaît judicieux de mettre en place des outils permettant d'accéder facilement et rapidement à l'information.

La ville se doit-elle d'accompagner ce mouvement et jusqu'où doit-elle aller dans ce domaine ?

A titre d'exemple, je sais que certains de nos concitoyens sont intéressés par les menus du restaurant scolaire. Pour y accéder on peut soit consulter le tableau d'affichage de chacune des écoles, le journal quotidien, se rendre sur le site de la ville ou peut être demain, si nous décidons d'accéder à ces nouvelles technologies, s'abonner à cette info pour la recevoir dès sa mise en ligne sur l'outil que j'utilise : le téléphone, l'ordinateur ou la tablette.

Je vous propose donc pour l'année 2013, si vous en êtes d'accord, une application pour les mobiles pour informer de l'actualité de dernière minute, par exemple pour prévenir des manifestations, des travaux, les formulaires à remplir en ligne directement au lieu de les télécharger, un espace partagé et sécurisé qui a été demandé par la maison de l'enfance (mettre des photos des enfants partagées entre les parents avec un code)... Tout ceci avec un budget constant

D. SARTELET

Comme Houdemont, j'aurais apprécié que nous possédions un panneau informatif, mais, le coût est prohibitif pour notre commune car cela représente tout de même 20 000 € pour un panneau sans compter l'abonnement et l'entretien régulier. Nous nous contenterons de nos panneaux « sucettes » et de l'application sur les mobiles.

S. ASSFELD LEMAIRE

La ville dispose de trois arobases. Les avons-nous toujours ? Si nous en avons perdu que faudrait-il faire pour pouvoir la récupérer ?

D. SARTELET

Nos arobases datent de 2004. J'ai demandé à Françoise ROUYER et Anne LEROYER de déposer un dossier.

F. ROUYER

Le dossier est déposé. Nous sommes invités à participer à la remise des prix du label des villes internet et nous nous rendons le 31 janvier et le 1<sup>er</sup> février à Metz. Pour l'instant nous n'avons pas eu de réponse.

Je passe la parole à Christian CHERY pour qu'il nous parle de la démarche participative.

C. CHERY

Je vais vous parler en particulier de l'opération Renaissance.

La renaissance est une des périodes les plus riches et les plus passionnantes de l'histoire de la Lorraine qui sera tout particulièrement mise en lumière en 2013 à l'initiative de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et de la ville de Nancy. Le projet Renaissance Nancy 2013 s'inscrit dans une démarche qui consiste à s'appuyer, à intervalles réguliers, sur des moments importants de l'histoire et sur des événements emblématiques du patrimoine pour en faire un événement fédérateur et porteur d'une plus-value partagée sur les plans culturel, scientifique, urbanistique, socio-économique, festif et populaire.

Renaissance Nancy 2013 s'attachera tout particulièrement à révéler les grandes heures de ce passé prestigieux, mais aussi les témoignages qu'il nous a laissés dans le domaine des arts, de l'architecture, de l'urbanisme, de la science, de la connaissance. La Renaissance, ce sont aussi des innovations technologiques, la découverte de nouveaux horizons, l'élargissement du monde, la maîtrise des progrès scientifiques, un urbanisme renouvelé : les convergences entre l'époque contemporaine et la renaissance

simple s'imposent ainsi d'elles mêmes. Mettre ces valeurs en exergue et mieux appréhender notre présent et notre avenir sera également un des objectifs majeurs de Renaissance Nancy 2013.

C'est pourquoi conformément à nos délibérations, ce rendez-vous pris pour 2013, s'attachera tout particulièrement à fédérer autour de l'événement toutes les communes et les associations de la Communauté Urbaine qui souhaitent s'associer au projet « Communes Aventures ». Nous nous réjouissons que chacune des 20 communes de la Communauté Urbaine du Grand Nancy s'est, au terme de plusieurs rendez-vous de travail fructueux avec la mission Renaissance, associée à une démarche générale qui a pour ambition, renforçant l'identité du territoire communautaire, d'apporter aux habitants un moment de convivialité et de partage au printemps et à l'été 2013.

Les deux objectifs sont bien cités.

Dans les intervenants pour ce qui concerne Heillecourt, nous aurons :

- la municipalité avec l'accueil de loisirs
- Le milieu associatif avec Loisirs et Rencontres
- Les écoles avec le groupe scolaire Châteaubriand

qui s'inscriront dans le projet Renaissance.

J'avais listé en commission toutes les opérations prévues en 2013.

#### D. SARTELET

Il n'y a pas de question sur le sujet ? Non.

Nous avons abordé un certain nombre de sujets, nous allons revenir sur quelques uns.

Je laisse la parole à M. WILLER.

#### H. WILLER

Je souhaiterais revenir sur les aspects financiers qui ont été rapidement balayés. Vous nous parlez régulièrement de « pression fiscale mesurée » et d' « un endettement modéré » : « les chiffres sont souvent interprétés » dites-vous, vous ne croyez pas si bien dire car outre les « interprétations », il faut aussi éviter de se moquer du monde.

Vous nous présentez les taux votés par la commune ou son endettement en vous gardant bien de nous parler de ceux que vous votez au Grand Nancy. Or, personne n'ignore ici que notre commune fait partie d'un ensemble qui s'appelle le Grand Nancy auquel nous avons transféré quelques compétences. Alors présenter en 2012 des données financières en oubliant sciemment de les resituer au sein de l'intercommunalité, c'est tout simplement une certaine forme de malhonnêteté intellectuelle. Vous vous appuyez sur des comparaisons avec des moyennes mais comme le dit le proverbe : « Comparaison n'est pas raison » car vous oubliez que le niveau d'intégration du Grand Nancy est élevé, c'est à dire que le transfert des compétences, donc des charges et de la fiscalité, et bien plus important que la moyenne.

Alors sans interprétation, regardez votre taxe d'habitation (payée par tous les habitants, propriétaires ou locataires), voire votre taxe foncière (propriétaires). La taxe d'habitation bénéficie aujourd'hui en totalité à la commune et à l'intercommunalité. Or c'est très sympathique de nous parler du taux communal, mais c'est l'addition et la facture finale qu'il faut regarder : la part communale dans la TH est de 28% (pour 100€ payés par un foyer heillecourtois, 28€ reviennent à la commune) et 72% pour le Grand Nancy. Or la taxe d'habitation prélevée par le Grand Nancy, en neutralisant tous les effets des réformes de répartition des impôts entre collectivités, a progressé de 27% depuis 2007, soit une augmentation moyenne de 5% par an. Pour la taxe foncière, c'est 23%. Vous voyez, la modération est toute relative, et vous devriez vous-même être plus mesuré dans vos certitudes. Ou alors, mettez vos actes en harmonie avec vos paroles, votez contre les augmentations de taux proposés par le Président du Grand Nancy. Evidemment, ces chiffres sont vérifiables sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)...

C'est évidemment la même démonstration pour l'endettement car, certes vous nous dites qu'il est de 508€ par habitant à Heillecourt mais vous faussez, j'allais dire « légèrement » votre thermomètre. En effet, que faites-vous, Madame ASSFELD l'a évoqué tout à l'heure, des 1,2 million € de l'EPFL étalés sur 12 ans. La commune devra pourtant sortir 100 000 € par an sans que cela soit comptabilisé aujourd'hui et très bientôt dans la dette bancaire. Dans le plan de financement de l'extension de la restauration scolaire, vous prévoyez un emprunt à taux zéro auprès de la CAF. Or un emprunt à taux zéro, c'est quand même un emprunt, donc la commune devra aussi rembourser 140 000€, selon vos chiffres qui ont été présentés, sur une durée inconnue. On verra ce qui sera présenté dans le budget après le débat de ce soir.

Rien qu'avec le 1,2 million € de l'EPFL, la dette à rembourser de chaque Heillecourtois augmente mécaniquement de 40%, on passe donc de 508€ à plus de 700€. Et il faudrait juste penser à y ajouter plus de 2 000€ par Heillecourtois de dette du Grand Nancy. Donc, Monsieur le Maire, évitons de fanfaronner car, que vous le vouliez ou pas, que vous le disiez ou non, et j'ose dire que vous soyez encore aux commandes ou pas, c'est bien la fiscalité des Heillecourtois qui devra rembourser cette dette.

Toute cette démonstration n'est pas un procès de la fiscalité ou de l'endettement, c'est juste un souci de vérité et de responsabilité car la désinformation est l'ennemi de la démocratie, et même si certains s'en font une spécialité, nous n'avons pas besoin de cela par les temps qui courent.

Madame Assfeld s'est posé récemment la question de savoir s'il faudrait augmenter les impôts. La réponse est aujourd'hui toute trouvée : avec les engagements qui sont pris mais non financés, la réponse est claire : « c'est oui ! ».

D. SARTELET

Je veux bien écouter les argumentations, mais j'aurai aimé, en soucis de clarté et d'objectivité, vous nous parliez des 12 % d'augmentation des impôts par le Conseil Général cette année. Vous l'avez passé sous silence, vous auriez pu l'intégrer.

H. WILLER

Oui, nous pouvons en parler. Vous n'ignorez pas, je pense, qu'il y a une réforme de l'assiette de la fiscalité entre les différents niveaux de collectivités et que la taxe d'habitation qui revenait, précédemment, au Conseil Général a été basculée sur ce qu'on appelle le bloc communal, à savoir la commune et le Grand Nancy. A contrario, il y a une part de taxe foncière qui est revenue au Conseil Général. On ne vote pas des taux, on vote un produit fiscal. Donc, compte tenu de l'assiette et compte tenu des charges du Conseil Général qui n'ont pas été compensées au fil des ans, effectivement, lorsque nous sommes amenés à voter un produit fiscal l'opération est assez simple : pour obtenir un résultat, on a un taux et des bases et le taux est égal au résultat final divisé par les bases.

Vous trouverez l'explication de l'augmentation du Conseil Général. En revanche, les chiffres de 27 % sur cinq ans du Grand Nancy, il faudrait avoir le courage de les afficher.

D. SARTELET

Nos engagements, nous les avons tenus au niveau des taux. Nous pouvons faire dire ce que l'on veut aux chiffres, par exemple, l'endettement : la population était de 6200 habitants, nous sommes à l'heure actuelle 5900, l'endettement augmente artificiellement au vu de la diminution de la population. Il faut aussi le prendre en considération. Le taux moyen d'endettement des communes de même importance que la nôtre est d'environ 700 €. Donc, même si nous ajoutons 1 200 000 € de l'EPFL, nous arrivons à un taux d'endettement moyen. Je me rappelle au début du mandat, nous parlions des taux d'endettement par habitant et vous m'avez fait remarquer que nous avions un taux d'endettement inférieur à celui de la moyenne nationale mais que le taux d'investissement était aussi inférieur à celui de la moyenne nationale. Il faut savoir trouver un juste équilibre. Je vous écoute, j'écoute Madame ASSFELD et j'essaie de tirer des leçons. Je ne suis pas fermé à toutes les critiques qui sont faites.

Nous essayons de maintenir correctement les finances communales.

Je voudrais vous dire quelque chose qui me tient particulièrement à cœur : le Conseil Général a reproché, durant des années, à l'Etat de ne pas le dédommager de toutes les actions qu'il lui a donné à sa charge. Nous sommes en train de descendre à l'échelon inférieur, nous donnons de plus en plus de prérogatives aux communes et l'argent ne sera pas donné en contre partie.

Prenons, par exemple, le rythme scolaire, ce projet va coûter à la commune entre 80 000 et 100 000 € par an. L'Etat nous redonnera 27 000 €. Cela s'apparente bien à la même politique que le Conseil Général décriait. Actuellement, on s'en prend au plus petit maillon de la chaîne administrative, c'est-à-dire les communes. Je m'inquiète de cette évolution.

H. WILLER

Les différents niveaux de collectivités ont des compétences, il y a des dotations de l'Etat, il y a des ressources fiscales. Je crois aussi qu'il va falloir, sérieusement, se poser des questions sur la mutualisation et la rationalisation des dépenses entre les communes et l'intercommunalité. L'intercommunalité, c'est le Grand Nancy. Les ressources de la fiscalité et même les dotations de l'Etat, certes, on entre dans une phase, mais nous y sommes déjà entrés depuis un certain temps, ne vont plus augmenter. Les collectivités ont des ressources à travers la fiscalité qu'il faut utiliser avec un certain doigté. Parce que, compte tenu de la manière dont la taxe d'habitation a augmenté ces dernières années et pas seulement dans le Grand Nancy, mais de manière générale, ce n'est pas le procès de l'impôt qui doit être fait, c'est le souci de vérité sur l'impôt.

Je ne vous dis pas que vous avez tort d'augmenter les impôts, je vous demande de le reconnaître parce que les gens ne comprennent plus : on leur dit qu'on n'augmente pas les taux, mais à la fin c'est une augmentation des impôts. Donc, les impôts sont précieux, il faut les utiliser de façon cohérente, c'est l'argent des autres que l'on utilise pour mettre en œuvre un certain nombre de politiques publiques. Il faut donc faire des arbitrages sur ces politiques publiques. Lorsque nous sommes, comme toute à l'heure, un peu pointilleux sur le projet d'extension de la restauration scolaire, c'est parce qu'il y a peut être d'autres solutions que de construire des murs, de s'endetter, d'utiliser des réserves... pour investir, alors que nous pouvons, peut être, faire autrement en terme d'organisation.

Je rebondis donc sur le point de départ, à savoir que, y compris entre les communes et l'intercommunalité, il va falloir faire des efforts d'une autre nature que ceux que nous avons faits jusqu'à présent pour utiliser correctement les ressources.

D. SARTELET

Je ne suis pas convaincu, mais s'il faut parler vrai, nous allons parler vrai. Vous dites que l'impôt est un bel outil, je dis oui, c'est un bel outil. Mais comment utiliser cet outil dans le contexte actuel ? Il faut l'utiliser avec parcimonie tout simplement parce que

tout le reste autour augmente les fluides vont augmenter, les charges dans beaucoup de domaines vont augmenter... ce qui veut dire que l'on nous laisse un outil, mais un outil dont les personnes responsables des deniers publics n'osent pas utiliser car ils savent très bien que les concitoyens vont être de plus en plus pressurisés de façon directe ou indirecte par l'augmentation de beaucoup de taxes. Au bout du compte, c'est le contribuable qui va payer son essence plus chère, son électricité plus chère, la TVA plus chère sur un certain nombre de produits..., notamment dans l'amélioration de l'habitation, la TVA qui était de 5.5 % est passée à 7 %.

Oui nous pouvons augmenter l'impôt, mais c'est justement parce que nous tenons compte des gens que l'on garde au niveau local des taux d'imposition qui sont bloqués et même si les bases augmentent, le taux à Heillecourt n'augmente pas.

Nous sommes, de par la loi, dans la Communauté Urbaine et dans le Département, nous subissons donc, il est vrai que nous pouvons parfois intervenir lorsque nous ne sommes pas d'accord, mais il faut se rappeler que les services rendus par la communauté urbaine, services qui pourraient pour certains être partagés avec le Conseil Général (les transports et les transports scolaires), mais je ne veux pas ranimer un vieux débat, sont des services pour tous les grands nancéiens.

Je suis d'accord avec vous, il y a certains services que nous pourrions diminuer, mais rien que l'entretien des voiries, de l'éclairage public, l'eau, l'assainissement et d'autres postes, sont des postes incompressibles et qui coûtent très chers à la collectivité intercommunale, au Grand Nancy en l'occurrence.

H. WILLER

Vous orientez le débat comme cela vous arrange. Dans mes propos, je n'ai pas parlé de diminution des services du Grand Nancy, j'ai simplement parlé de rationalisation et de mutualisation des dépenses entre le niveau intercommunal et la commune.

Au niveau du Grand Nancy, vous participez également à prendre un certain nombre de décisions, y compris d'investissements lourds de gros équipements dont on pourrait largement débattre, j'en ai un en tête : le Centre des Congrès qui coûtera tout de même la bagatelle de 60 000 000 €, et cela est soit de l'endettement soit de l'impôt. Nous en sommes actuellement à nous poser la question de savoir si pour accompagner un Palais des Congrès et accueillir des manifestations importantes, nous avons la capacité hôtelière. Je crois que la réponse a été vaguement apportée.

Donc, il y a des choix qui sont faits et qui nécessitent d'avoir une réflexion un peu plus large avant d'engager l'argent du contribuable ou de grossir la dette. Il ne s'agit pas de réduire des services aux grands nancéiens, mais de se poser la question de quels choix d'investissement fait-on et le retour que cela peut avoir sur l'ensemble de la population et des collectivités.

Il n'y a pas de sujet tabou. Nous ne sommes pas dans une logique de réduction des services à la population. On a besoin de services et les services publics sont là pour cela. En revanche, il y a des choix qui sont faits et qui sont beaucoup plus contestables.

D. SARTELET

Je terminerai en vous disant que Le Centre des Congrès a donné lieu à de nombreuses discussions et que l'idée retenue est la suivante : l'attractivité d'une ville pour faire revenir des habitants, la communauté urbaine perd de la population, il faut redonner une dynamique avec un palais des congrès qui donne une stature régionale voire nationale à la ville, c'est un investissement important pour l'avenir.

C'est une politique que nous partageons ou pas, mais l'idée est celle là.

Nous arrêtons là le débat. Comme vous le savez, le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote. Je pense que les différentes questions abordées sont enregistrées en vue de l'orientation et la préparation du budget 2013.

Merci à tous pour ce débat.

## **2. Convention de partenariat «Communes Aventures » dans le cadre de Renaissance Nancy 2013 : rapporteur C. CHERY**

La Communauté Urbaine propose aux vingt communes de s'associer à une démarche participative pour célébrer un passé particulièrement riche, celui de la Renaissance des Ducs de Lorraine, et ainsi apporter aux habitants un moment de convivialité et de partage du printemps à l'été 2013.

Les communes intéressées peuvent signer une convention avec le Grand Nancy pour l'organisation de l'événement Renaissance Nancy 2013 et tout particulièrement pour leur adhésion aux initiatives communes relatives à la manifestation Saint Nicolas 2012 ou au fleurissement aux couleurs de la renaissance.

Le Grand Nancy propose pour ces projets un soutien financier de 1.500 € par commune afin de saluer l'engagement de celles-ci dans l'événement Renaissance Nancy 2013.

Sur l'avis favorable de la commission Participation Communication du 17 décembre 2012, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat «Communes Aventures ».

### C. CHERY

Je vais donner quelques précisions : le char de la Saint Nicolas avait un thème renaissance, le fleurissement sera aux couleurs de la renaissance. Dans les premières réunions pour cet événement, on nous avait dit qu'il n'y aurait aucune aide financière, actuellement on nous annonce une subvention de 1500 €. Cela est peu, mais non négligeable.

### D. SARTELET

Y a-t-il des questions ?

Je mets donc aux voix : qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

## 3. Convention de passage pour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée : rapporteur JP Lagorce

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi du 7 janvier 1983, et relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, et en particulier son article 56 ;

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 86-197 du 6 février 1986 relatif au transfert de compétences aux départements en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée prise en application des articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 susvisée ;

Vu l'article L 361-1 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 du Code de l'Environnement chapitre 1<sup>er</sup> (itinéraires de randonnées) relatives à la responsabilité civile des propriétaires ruraux et forestiers ;

Considérant que le passage du public sur des terrains privés est rendu nécessaire pour assurer la continuité d'un itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, que l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983 prévoit la conclusion d'une convention avec le propriétaire des parcelles concernées pour définir notamment les engagements et responsabilités de chacun.

La convention a pour objet de permettre l'ouverture à la circulation du public des propriétés privées sur les sentiers inscrits au PDIPR.

Les biens concernés par la convention sont désignés par les identifiants parcellaires :

Tronçon	INSEE	Section	Parcelle
11652	54257	AH	105
11651	54257	AH	106
11650	54257	AH	107
11649	54257	AH	108
11648	54257	AH	109
11647	54257	AH	110
11646	54257	AH	111
11689	54257	AH	111
11656	54257	AH	158
11694	54257	AH	158
11657	54257	AH	159
11695	54257	AH	159
11659	54257	AH	84
11706	54257	AH	84
11617	54257	AH	85
11643	54257	AH	85
11654	54257	AH	87
11655	54257	AH	87
11693	54257	AH	87
11653	54257	AH	88
11692	54257	AH	88
11616	54257	AH	89
11691	54257	AH	89
11690	54257	AH	92

Sur l'avis favorable de la commission Urbanisme Travaux Développement Durable du 20 décembre 2012, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de passage.

JP LAGORCE

La convention permet aux randonneurs d'emprunter les chemins ruraux.

H. WILLER

A quoi est lié le fait que certains chemins sont communautaires ?

D. SARTELET

Le terme chemin communautaire désigne des chemins d'intérêt d'agglomération c'est-à-dire qui permettent des liens inter quartiers ou inter villes. La communauté urbaine prend à sa charge ces chemins.

Il y a beaucoup de communes qui demandent à ce que l'on revoit ces classifications car nous ne comprenons pas toujours pourquoi certains chemins le sont et d'autres pas.

O. LAURENT

On ne vous entend plus parler du parc de l'Embanie. Quelle est votre position sur le fait d'en faire un parc communautaire ?

D. SARTELET

J'ai eu cette idée, et je ne dirai pas que je ne l'ai plus. L'avantage d'en faire un parc communautaire est que l'entretien en reviendra à la communauté urbaine. L'inconvénient est que nous ne le maîtriserons plus nous même et que le rythme entretien sera fait par le rythme voulu par la communauté urbaine. Nous restons maîtres de l'entretien de ce parc et nous restons maîtres de ses affectations et de ses orientations. S'il devient communautaire, nous devons faire des demandes à la communauté urbaine pour des délais de réalisations plus ou moins longs selon les finances.

Je ne dis pas non cela serait une charge en moins au niveau de la commune, mais, si on le demandait dans l'état actuel des choses, la communauté urbaine ne prendrait que le Grand Parc et non le Parc Jallet et autre.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

#### 4. Demande de subvention pour une rampe d'accès au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : rapporteur JP Lagorce

La commune de Hellecourt est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2013. Elle est donc susceptible de bénéficier de subventions à ce titre de l'ordre de 25 % du montant de l'investissement.

Les demandes de subvention doivent être déposées avant le 18 janvier 2013.

Suite à un diagnostic d'accessibilité effectué par le bureau VERITAS, il s'avère que l'école primaire Châteaubriand devrait bénéficier d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite allant de la cour de l'école jusqu'au hall d'accueil. Cette rampe devra être équipée d'un garde-corps.

Suivant le devis proposé par les entreprises ABM et Tissoux, les travaux s'élèvent à un montant de 17180.00 € HT

Sur avis favorable de la commission Urbanisme Travaux Développement Durable du 20 décembre 2012, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR à hauteur de 25 % du coût HT des travaux, les 75 % restant sont financés sur les fonds propres de la collectivité
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au BP 2013 la somme correspondante à la réalisation du projet
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y afférant.

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

## 5. Demande de subvention pour une extension de la cantine au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : rapporteur JP Lagorce

La commune de Heillecourt est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2013. Elle est donc susceptible de bénéficier de subventions à ce titre de l'ordre de 25 % du montant de l'investissement.

Les demandes de subvention doivent être déposées avant le 18 janvier 2013.

Suite au diagnostic et à l'étude de faisabilité réalisés par madame OSTER, architecte, il s'avère nécessaire d'engager des travaux à la Maison de l'Enfance située rue de Versailles à Heillecourt pour augmenter sa capacité d'accueil, favoriser la qualité du service proposé aux enfants des écoles, répondre aux nouvelles exigences en termes de réglementation sanitaire, tant pour les enfants que pour le personnel de service.

Les travaux, la maîtrise d'œuvre et les frais divers, suivant devis proposé par le bureau d'étude OSTER, s'élèvent à 696 000.00 € HT.

Sur avis favorable des commissions Action Educative et Urbanisme Travaux Développement Durable du 8 janvier 2013, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR à hauteur de 25 % du coût HT des travaux, les 75 % restant sont financés sur les fonds propres de la collectivité
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au BP 2013 la somme correspondante à la réalisation du projet
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y afférant.

### D. SARTELET

Lorsque la note de synthèse a été envoyée, la rédaction faisait état de 25 % du montant de l'investissement, entre temps les directives de la Préfecture nous disent que cela représente 35 % de l'investissement sur un coût plafonné à hauteur de 250 000 €, ce qui représente 87 500 €. Il convient donc de modifier la délibération.

Je vous fais une autre proposition puisque le coût est plafonné à 250 000 €. Est-ce que si on inscrivait que les deux premières tranches c'est-à-dire 275 000 € et 60 000 € donc 335 000 € HT plus 20 % de frais d'étude, vous seriez davantage réceptifs à cette délibération ?

Je vous propose donc de modifier la délibération en ce sens, cela fera 402 000 € HT pour les travaux et 30 000 € pour le nouveau matériel de cuisine pour un total de 450 000 €.

Ces deux tranches me paraissent importantes la troisième tranche peut attendre, elle pourra être envisagée avec l'aménagement futur des friches SNCF.

### S. ASSFELD LEMAIRE

Je reste gênée par la procédure. Je prends acte des efforts que vous êtes en train de faire et je vous en remercie, mais je reste convaincue que le contexte général financier de notre commune, par cet investissement, sera fragilisé. Je regrette qu'il y ait une absence évidente de concertation sur ce projet. Il est vrai que vous ne pouvez pas être au cœur de toutes les connaissances de la commune mais vous apprenez cette situation et on fait ce projet dans la précipitation. Pour conclure, je pense que d'un point de vue financier cela est dangereux. Nous n'en avons pas les moyens. En 2014 voire 2015, il y aura une possibilité d'investissement quasi inexistante.

Je maintiens notre position, nous ne voterons pas ce projet.

### H. WILLER

Nous sommes en cohérence avec le débat que nous avons eu tout à l'heure. Il est clair que les deux premières tranches qui ont trait à la mise aux normes et à l'extension des cuisines et qui vont permettre un fonctionnement plus adapté de la restauration scolaire, ne nous posent pas de problème. Effectivement, il faut faire des arbitrages financiers, il y en a un qui a déjà été fait puisque nous passons de 3 tranches 750 000 € HT à 2 tranches pour 450 000 € HT.

Cependant sur la forme, on peut regretter, et j'espère que cela viendra ensuite, le manque d'étude sur l'organisation de la restauration scolaire qui permettra de se donner des marges de manœuvre sur le service qui est apporté. On peut regretter que

finalement, on s'aperçoit qu'il y a un problème de normes et de conditions de travail au moment où l'on décide de faire l'extension. Reprenons les choses à l'endroit, nous sommes d'accord sur la mise aux normes puisque cela a 20 ans et qu'il faut le faire, mais on ne s'arrête pas là, on continue les investigations.

Nous voterons pour.

L. MEREY

Dans la délibération, telle qu'elle est rédigée, je souhaiterais une petite modification concernant la phrase : « 75 % qui sont financés sur les fonds propres de la collectivité ». Cela voudrait dire que nous autofinçons et je ne pense pas que nous le ferons. Il faudrait mettre que cela restera à la charge de la commune.

D. SARTELET

Je propose la délibération suivante :

La commune de Heillecourt est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2013. Elle est donc susceptible de bénéficier de subventions à ce titre de l'ordre de 35 % du montant de l'investissement sur un montant plafond de 250 000 €.

Les demandes de subvention doivent être déposées avant le 18 janvier 2013.

Suite au diagnostic et à l'étude de faisabilité réalisés par madame OSTER, architecte, il s'avère nécessaire d'engager des travaux à la Maison de l'Enfance située rue de Versailles à Heillecourt pour augmenter sa capacité d'accueil, favoriser la qualité du service proposé aux enfants des écoles, répondre aux nouvelles exigences en termes de réglementation sanitaire, tant pour les enfants que pour le personnel de service.

Le coût des travaux, de la maîtrise d'œuvre et des frais divers hors équipements, suivant devis proposé par le bureau d'étude OSTER pour les tranches 1 et 2 s'élève à 450 000 € HT :

Tranche 1 : construction des vestiaires et sanitaires et agrandissement de la salle à manger des primaires : 275 000 € HT

Tranche 2 : agrandissement de l'office de maintien en température dans l'emprise des sanitaires actuels abandonnés : 60 000 € HT

Maîtrise d'œuvre et frais divers : 20% soit 67 000 € HT

Après examen en commission, il est proposé au conseil municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR à hauteur de 35 % du coût HT des travaux sur un montant plafond de 250 000 €, soit 87 500 €. Le restant peut être financé en partie par la CAF, un emprunt et la collectivité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au BP 2013 la somme correspondante à la réalisation du projet selon les coûts des travaux, de la maîtrise d'œuvre, des frais divers et des équipements pour la cuisine ainsi que le mobilier de la salle, l'ensemble estimé à 450 000 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y afférant.

S. ASSFELD LEMAIRE

Où sont les 116 000 € prévus pour les frais divers, le bureau de contrôle et la maîtrise d'ouvrage ?

D. SARTELET

Comme on diminue le montant global des travaux, les 20 % de frais divers représentent une somme moins importante.

S. ASSFELD LEMAIRE

Je suis tout à fait d'accord, mais dans les trois tranches c'est hors frais divers, cela représente uniquement les travaux.

D. SARTELET

Je répète 275 000 € HT pour la première tranche, 60 000 € HT pour la deuxième tranche, cela représente 335 000 € HT auxquels j'ajoute 20 % cela fait 67 000 € donc 402 000 € HT et nous mettons une marge pour le matériel de cuisine. Nous avons un montant global de 450 000 €.

Est-ce que cela est clair pour tout le monde ?

Je mets aux voix cette délibération modifiée. Qui est contre ? Mme ASSFELD et Mme MERCIER. Abstention ? Adopté à la majorité des voix.

## 6. Ouverture d'un crédit anticipé sur le BP 2013 : rapporteur L. Merey

En raison de pannes récurrentes des machines de lavage et de séchage de la Maison de l'Enfance, il est nécessaire de remplacer ces appareils ménagers par du matériel semi professionnel.

Sur l'avis favorable de la commission Politique de la Famille et de l'Action Sociale du 12 décembre et sur l'avis favorable de la Commission Ressource du 21 décembre, il convient, par anticipation au vote du budget 2013, d'ouvrir un crédit de 7000 € à l'opération 24 Maison de l'Enfance - lave linge.

D. SARTELET

La première estimation était de l'ordre de 4000 € mais ce n'était pas du matériel semi-professionnel. Or cela fait plusieurs fois que nous remplaçons ces machines, il serait judicieux de prendre du matériel plus performant. Il s'avère que cela coûte 7000 €.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

### PRÉSENTATION DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL

- Le 29 novembre 2012 : suite à la délibération du 24 septembre 2012 par laquelle le conseil municipal adhère au groupement de commandes avec la ville de Ludres et lance l'opération de transformation d'un terrain de sport en schiste en terrain synthétique : la ville de Heillecourt retient l'entreprise ACERE, sise à Epinal, comme maître d'œuvre pour un montant de 13 537.50 € HT pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification

D. SARTELET :

Je vous rappelle que mercredi a lieu la cérémonie des vœux du personnel à la MTL à 12 H 30 et pour les industriels, ce sera le jeudi à 19 H 30 à l'Espinette.

Je vous remercie pour votre participation.